



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 JUIN 2023

Délibération n° 34-2023
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 25
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-juin, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Sara FERAUD, Julien VARANGLE à Mickael PEREIRA, Camille DAEL à Louis CHOAIN, Françoise ROUTIER à Sabrina BECHET, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Justine PIQUOT, François VANFLETEREN, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 14 juin 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

PRET D'ACTION - REPRESENTANTS DES LOCATAIRES ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SILOGE

Exposé des motifs :

Dans les SA d'HLM, telles que SILOGE, les représentants des locataires, au nombre de trois, sont élus pour 4 ans et siègent au Conseil d'Administration.

La réglementation prévoit que ces administrateurs locataires sont également actionnaires, un statut qu'ils acquièrent avec la cession, par l'actionnaire de référence dont la Ville de BERNAY fait partie, d'une action.

À la suite des élections des représentants des locataires, le 18 novembre dernier, les 3 sièges à pourvoir au sein du Conseil d'Administration de SILOGE, ont été attribués, conformément à la réglementation, dans l'ordre des noms figurant sur la liste élue, composée de :

- Monsieur Serge PREUX
- Madame Sylvie ANDREOLETTI
- Monsieur Pascal DEBRUILLE
- Madame Lyubov VILEISKA
- Monsieur Eric JOLY
- Madame Françoise TAVERNIER

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal la conclusion d'un prêt de consommation d'une action, entre la Ville de BERNAY et Madame Sylvie ANDREOLETTI ; Messieurs PREUX et DEBRUILLE ayant déjà été bénéficiaires d'un prêt de consommation lors des précédentes élections des représentants des locataires.

Il convient également de prévoir, qu'en cas de cessation de fonctions ou de remplacement temporaire de l'un d'entre eux, un nouveau prêt sera réalisé au profit du candidat suivant ou remplaçant sur la liste.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu les articles 1892, 1893 et 1902 du Code civil
Vu les statuts de la SA d'HLM SILOGE

Louis CHOAIN ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à conclure le prêt de consommation d'une action entre la Ville de BERNAY et Madame Sylvie ANDREOLETTI, représentante des locataires au sein du Conseil d'Administration de SILOGE.

- **DE METTRE FIN** au prêt de consommation consenti à Madame Francine CHALMEY, le 26 novembre 2010, lors de précédentes élections des représentants des locataires.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à conclure un prêt de consommation d'une action entre la Ville de BERNAY et le (la) représentant(e) locataire figurant à la suite sur la liste élue, en cas de cessation de fonctions ou de remplacement temporaire de l'un(e) des représentants bénéficiant déjà d'un prêt de consommation et ce, jusqu'à épuisement de la liste.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Marie-Lyne VAGNER

